



Le Plessis-Pâté

DGS/AGT

## COMMUNE DU PLESSIS-PATE

ARRETE DU MAIRE N° A-302-2026

### DESIGNATION DE PATRICK RETEAU EN QUALITE DE CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS (SECURITE CIVILE)

**Le Maire du Plessis-Pâté,**

**Vu** la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de Sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13,

**Vu** l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure,

**Considérant** qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile,

**Considérant** qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux,

#### ARRETE

**Article 1 :** M. Patrick RETEAU, adjoint au Maire, est désigné en qualité de correspondant incendie et secours ;

**Article 2** - La fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire ;

**Article 3** - Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

**Article 4 :** Cet arrêté sera transmis au préfet ainsi qu'au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours (SDIS).

REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2026

Application agréée E-legalite.com

**Article 5** : Cet arrêté sera publié dans les registres des arrêtés.

En outre, il sera notifié à l'intéressé(e) et publié selon les modalités définies par délibération du conseil municipal.

Fait au Plessis-Pâté, le 21 septembre 2026

Fait et arrêté les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

\*\*\*

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date de télétransmission du présent acte au contrôle de légalité :

Date de sa publication électronique:

Notifié le :

Signature de M. Patrick Reteau

Le Maire

Sylvain TANGUY

